

**Document n°1 :** DACOS, Marin. *Préface à l'édition française* In : *Qu'est-ce que l'accès ouvert ?* [en ligne]. Marseille : OpenEdition Press, 2016 (généré le 03 novembre 2016). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/oepp/1686>>. ISBN : 9782821869806. DOI : 10.4000/books.oepp.1686.

Le point le plus important concerne le terme décrivant le mouvement de l'*open access* lui-même. L'expression *open access*, forgée au début des années 2000, a été immédiatement traduite en français par « accès libre ». Cette traduction reprenait le vocabulaire adopté pour les logiciels libres. En anglais, ces logiciels étaient d'abord des *free software*, ce qui induisait une confusion entre deux acceptions de *free* : gratuité et liberté. Dans l'esprit des fondateurs du logiciel libre, c'était bien de libertés qu'il s'agissait, la gratuité du logiciel étant une caractéristique secondaire par rapport aux libertés de lire, de modifier et de diffuser le code du logiciel. Cette ambiguïté initiale a été un problème pour le mouvement, qui a utilisé de nombreuses autres terminologies, comme le nom de la licence portant sur les logiciels (licence GPL, licence Apache, etc.), ou l'acronyme « FLOSS » (Free and Libre Open Source Software). Finalement, les dissidents du projet Open Office ont refondé un projet plus clairement libre sous le nom de « Libre Office », et c'est bien cette terminologie qui l'a emporté pour décrire les libertés du logiciel libre.

Pour l'*open access*, traduit en « libre accès », le problème était inverse. Le terme *open* signifie « ouvert », et non « libre ». Il implique donc que le texte d'un article en *open access* est ouvert en lecture, sans barrière juridique, technique ou commerciale. Mais il ne dit rien des possibilités de réutilisation du document. Par conséquent, *stricto sensu*, l'*open access* lève les barrières à l'accès et maintient toutes les protections du droit d'auteur sur les textes, ce qui signifie qu'ils ne peuvent être reproduits ou modifiés qu'après une autorisation explicite, dans le cadre d'un contrat de cession de droit. La principale exception à cette protection est le droit de courte citation, qui autorise les lecteurs à citer l'œuvre tant que l'extrait cité reste bref.

L'accès libre va beaucoup plus loin : c'est un *open access* qui accorde aussi des droits supplémentaires au lecteur, c'est-à-dire des libertés. Parmi elles, le droit de partage, donc de diffusion publique, est le plus important. Certaines versions de l'accès libre accordent même un droit de modification de l'œuvre originale, mais il en est rarement question dans le cadre de la publication académique, pour d'évidentes raisons d'intégrité documentaire. Il importe de revenir ici à la liberté fondamentale qui consiste à avoir le droit de partage/rediffusion du document. Cette liberté signifie que tout individu a le droit de republier l'œuvre, par exemple sur un site web, dans une anthologie papier ou sur une liste de diffusion à laquelle seraient abonnées des milliers de personnes. Elle signifie, par conséquent, qu'il est loisible de citer de longs extraits d'une œuvre, voire l'intégralité, dans n'importe quelle autre œuvre, sans avoir à en demander l'autorisation. La condition de toutes ces réutilisations est, bien entendu, de reconnaître sa paternité. Bien souvent, ces libertés sont exprimées à travers les licences Creative Commons (CC) inventées par Lawrence Lessig, juriste américain qui a beaucoup contribué à penser le numérique.

1 Lawrence Lessig, *Code and Other Laws of Cyberspace*, Basic Books, New York, 1999.

2 Pierre Mounier et Marin Dacos, *L'édition électronique*, La Découverte, Paris, 2010.

**Document n°2 :** # *Data Gueule*, n°63, Julien Goetz, Sylvain Lapoix et Henri Poulain, francetv nouvelles écritures, Premières Lignes Télévisions et Story Circus, 2016. [<http://irl.nouvelles-ecritures.francetv.fr/datagueule-1.html>]

Dans le monde de la recherche scientifique, publier ses travaux est un passage obligé. Cela permet aux chercheuses et chercheurs de faire connaître leur travail mais aussi d'être identifié par leurs pairs et pourquoi pas d'obtenir un poste, à condition d'être publié dans les bonnes revues. Sauf que cette mécanique de publication - qui permettait à la base de faire circuler le savoir - est devenue une vraie chasse gardée économique : celle des éditeurs scientifiques. Quelques grands noms comme le néerlandais Elsevier ou le groupe Springer/Nature se partagent un marché juteux et privatisent au passage des travaux scientifiques la plupart du temps financés par des fonds publics.

**Document n°3 :** « Pour pouvoir passer en accès libre, toute l'équipe d'un journal scientifique démissionne », in *Le Monde.fr*<sup>1</sup>, 04.11.2015 à 17h57.

Les six éditeurs et 31 membres du comité de lecture cesseront leur collaboration avec le géant Elsevier au 31 décembre.



# ELSEVIER

L'ensemble de la rédaction du journal scientifique *Lingua*, spécialisé dans la recherche linguistique, a annoncé sa démission, pour protester contre le refus de son éditeur Elsevier de se tourner vers un modèle en accès libre. Les éditeurs du journal ont annoncé vouloir ouvrir leur propre publication concurrente, et gratuite, qui s'appellera *Glossa*.

Dans un entretien au site spécialisé *Inside Higher Ed*, Johan Rooryck, responsable éditorial de la publication, dénonce l'augmentation vertigineuse du prix d'accès au journal. Outre l'augmentation des abonnements, il critique fortement le fait que *Lingua*, comme la plupart des titres du géant de l'édition scientifique Elsevier, soit vendu dans des « packs » de publications peu clairs et hors de prix.

Dans un communiqué, Elsevier argue de son côté que le coût de traitement d'un article revient à 1 800 dollars, et qu'il lui est financièrement impossible de baisser les prix au niveau demandé par les éditeurs de *Lingua*. Il affirme également que M. Rooryck a tenté de « prendre le contrôle du journal ».

Mouvement pour l'accès libre aux publications scientifiques

Elsevier, qui domine très largement le marché de l'édition scientifique dans le monde, est fréquemment l'objet de vives critiques sur ses politiques tarifaires. Depuis plusieurs années, de nombreuses voix s'élèvent contre son modèle économique, basé sur l'acquisition des droits de publications de travaux de recherche qui sont pour la plupart financés par de l'argent public.

L'éditeur est la cible privilégiée du mouvement dit « Open access », qui plaide pour un accès libre et gratuit à l'ensemble des publications scientifiques financées publiquement, et milite plus largement pour une réforme du droit d'auteur.

« *L'intégralité de l'héritage scientifique et culturel de l'humanité, publié durant des siècles dans des livres et des journaux, est de plus en plus numérisé et mis sous clef par une poignée de grandes entreprises. Si vous voulez lire les articles qui décrivent les résultats des plus grands projets scientifiques, vous devrez payer des sommes gigantesques à des éditeurs comme Reed Elsevier. Nous voulons que cela change* », expliquait en 2008 Aaron Swartz, l'un des principaux artisans du mouvement, dans le texte fondateur *Guerilla Open Access Manifesto*.

**Document n°4 :** Gabriel Benet et François Maginot, *Papiers dorés*, 2015.

<sup>1</sup> [http://www.lemonde.fr/campus/article/2015/11/04/pour-pouvoir-passer-en-acces-libre-l-ensemble-des-editeurs-d-un-journal-scientifique-demissionne\\_4803211\\_4401467.html](http://www.lemonde.fr/campus/article/2015/11/04/pour-pouvoir-passer-en-acces-libre-l-ensemble-des-editeurs-d-un-journal-scientifique-demissionne_4803211_4401467.html)

Dans les laboratoires, les chercheurs produisent du savoir. Très concrètement, ce savoir prend la forme d'un papier, l'article scientifique. Ces publications sont éditées par des organismes majoritairement privés qui proposent aux autres scientifiques d'y accéder contre des sommes colossales : l'abonnement à certains journaux peut atteindre les 60 000€ par an ! Force est de constater que l'argent public sert à racheter des travaux eux-mêmes financés par des fonds publics. Face à l'absurdité apparente du modèle de l'édition scientifique, nous avons souhaité enquêter.

**Document n°5 :** « Sci-Hub, le site qui pirate des articles de recherche scientifique, est de retour, Sci-Hub donne accès, gratuitement, à 47 millions d'articles de chercheurs. Objectif affiché : lutter « contre l'inégalité de l'accès à la connaissance », in *Le Monde.fr* | 15.02.2016 à 14h50.



C'est l'éternel jeu du chat et de la souris : un site donne accès à du contenu piraté, est poursuivi en justice, fermé par les autorités, puis ouvre à nouveau sous un autre nom de domaine... avant d'être à nouveau poursuivi. Le site qui a cette fois réapparu, après avoir été fermé, ne pirate ni musique ni films, mais des articles de recherche scientifique.

Sci-Hub donne ainsi accès, gratuitement, à 47 millions d'articles de chercheurs, selon les chiffres donnés par le site. Du contenu d'ordinaire payant, publié par de grands éditeurs de revues scientifiques. Et l'un d'entre eux a décidé de réagir. Elsevier, un des plus importants éditeurs du secteur, a porté plainte contre le site pour violation de droits d'auteur et obtenu gain de cause auprès de la justice américaine en octobre dernier. Le nom de domaine initial, Sci-hub.org, a été supprimé par les autorités. Ce qui n'a pas empêché le site de réapparaître peu de temps après sous une autre adresse, Sci-hub.io.

Un système de solidarité

« Nous luttons contre l'inégalité de l'accès à la connaissance dans le monde, peut-on lire sur le site. *La connaissance scientifique devrait être accessible à tout un chacun, quels que soient son niveau de revenus, son statut social, son lieu de vie, etc.* » C'est une chercheuse en neurosciences vivant en Russie, la Kazakhe Alexandra Elbakyan, qui a lancé ce site en 2011. Dans une lettre adressée à la justice américaine, elle explique sa démarche :

« Quand j'étais étudiante au Kazakhstan, je n'avais accès à aucun article de recherche. J'en avais besoin pour mon projet de recherche. Payer 32 dollars [par article] est insensé quand vous avez besoin de parcourir ou de lire des dizaines ou des centaines d'articles pour faire vos recherches. J'ai obtenu ces articles en les piratant. J'ai découvert ensuite qu'il existait énormément de chercheurs (pas seulement des étudiants, mais des chercheurs universitaires) dans la même situation que moi, notamment dans les pays en développement. »

Et ceux-ci n'ont pas attendu Sci-Hub pour trouver un moyen d'accéder à ces articles sans les payer. Sur de nombreux forums spécialisés, les chercheurs qui ont besoin d'un article en font la demande à la communauté. Si un internaute dispose de l'article – parce qu'il l'a lui-même acheté, ou parce que son université lui en donne l'accès, alors il peut le partager, souvent de façon privée. Ce système de solidarité existe aussi sur le forum Reddit, dans une sous-catégorie spéciale, ou encore sur Twitter, où il est possible de faire des requêtes avec le mot-clé #IcanHazPDF. Les chercheurs s'échangent aussi des identifiants permettant d'accéder à des revues ou des éditeurs.

Lire aussi Les bibliothèques clandestines de l'édition scientifique

« Distribution gratuite de la connaissance »

Avec Sci-Hub, Alexandra Elbakyan a décidé de passer à la vitesse supérieure, en automatisant ce système artisanal. Quand un internaute a besoin d'un article, il lui suffit de le chercher sur Sci-Hub. Si le site dispose déjà du fichier PDF de l'article, alors l'internaute peut immédiatement le télécharger. En revanche, s'il ne l'a pas en stock, alors Sci-Hub utilise des identifiants pour se connecter à des universités qui ont accès aux articles, récupère le PDF, et l'enregistre une fois pour toutes dans sa base de données. Ainsi, le site s'enrichit petit à petit au fil des besoins de ses utilisateurs.

Pour se financer, le site fait appel aux dons de ses utilisateurs, ce qui lui a valu d'être accusé par le plaignant de « *bénéficiaire* » de ce piratage. Ce dont Alexandra Elbakyan se défend dans le courrier transmis à la justice américaine :

« C'est vrai que ce site fait appel aux dons, mais nous n'obligeons personne à le faire. Elsevier, au contraire, fait du racket : si vous ne payez pas, vous ne lirez aucun article. Sur mon site, les gens peuvent lire autant d'articles qu'ils veulent gratuitement, et envoyer des dons est leur choix. Pourquoi Elsevier ne pourrait pas fonctionner ainsi ? J'aimerais aussi souligner que nous n'avons jamais reçu la moindre plainte d'auteurs ou de chercheurs. Seul Elsevier se plaint de la distribution gratuite de la connaissance. »

Des prix exorbitants

Le prix d'accès à ces articles, qui ne cesse d'augmenter, agite la communauté scientifique depuis plusieurs années. En 2012, plus de 15 000 chercheurs avaient signé une pétition intitulée « Le coût du savoir », dénonçant les prix « *exorbitants* » d'Elsevier, qui publie pas moins de 2 000 revues scientifiques par an. Une initiative qui faisait suite au boycott de l'éditeur par l'éminent mathématicien Timothy Gowers. La prestigieuse université Harvard avait alors elle aussi rejoint la fronde, expliquant que le prix de ses abonnements aux contenus des éditeurs lui coûtait chaque année 3,75 millions de dollars.

**Lire la tribune :** La science menacée par une bulle spéculative de l'édition ?

Le suicide en 2013 d'une des jeunes figures du Web de l'époque, le militant du partage des connaissances en ligne Aaron Swartz, avait relancé encore une fois le débat. Il était poursuivi pour avoir, en 2010, caché un ordinateur dans un placard du Massachusetts Institute of Technology afin de télécharger l'intégralité de Jstor, l'une des principales bases de données de publications scientifiques, à l'accès payant.

La justice américaine s'intéressera à nouveau au cas de Sci-Hub lors d'une nouvelle audience prévue en mars. Mais quelle que soit sa décision, elle sera cette fois difficile à mettre en œuvre. Car ni le nouveau nom de domaine de Sci-Hub, ni ses serveurs, ni Alexandra Elbakyan ne dépendent aujourd'hui de la justice américaine.